

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **LUNDI 29 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10
AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIoLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëtitia LEGUILLOU, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Sééz : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëtitia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

EXCUSES

Villaroger : Alain EMPRIN

Montvalezan : Jacky ARPIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-144

CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE AVEC NATACHA ROTTIER EN VUE DE LA PRODUCTION DE L'EXPOSITION « PURPLE SOLSTICE » A L'HOSPICE DU PETIT-SAINT-BERNARD

En 2025, la communauté de communes a procédé à la requalification de la salle d'exposition temporaire située au rez-de-chaussée de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, en vue d'y accueillir des projets artistiques. Ces expositions s'intègrent plus largement dans le développement d'une offre culturelle et touristique sur le site du col du Petit-Saint-Bernard, avec la volonté politique de dynamiser et promouvoir le site à la hauteur de son potentiel.

En vue de la prochaine exposition qui se tiendra dans ce lieu du 20 juin 2026 au 20 septembre 2026, la CCHT accueille l'artiste locale Natacha Rottier qui consacre une partie de ses recherches artistiques à la thématique du col du Petit-Saint-Bernard depuis plusieurs années.

L'artiste est invitée à produire l'exposition « Purple Solstice » et à proposer un ensemble d'activités à destination du grand public afin de valoriser le projet d'exposition et, plus largement, le site du col du Petit-Saint-Bernard. L'exposition sera visible tout au long de la saison estivale, aux heures d'ouverture du Bureau d'information touristique situé au 1^{er} étage du même bâtiment.

Le projet artistique est constitué de plusieurs actions :

- L'ensemble des recherches et des travaux de création artistique aboutissant à l'exposition des œuvres graphiques, visuelles, plastiques et audiovisuelles ;
- La production des tirages et des encadrements ;
- La livraison, l'installation, le vernissage et la désinstallation des œuvres
- L'ensemble des rencontres et échanges menés avec les acteurs du territoire et les services de la CCHT ;
- Un programme d'activités tout au long de l'été 2026 à destination du grand public et, ponctuellement, du public scolaire.

Le budget prévisionnel du projet d'exposition s'élève à un montant total de 14 599 euros pour la communauté de communes. Ces crédits ont été inscrits au budget de fonctionnement 2026 du service « culture et patrimoine ».

Afin d'encadrer le projet d'exposition avec l'artiste, une convention est élaborée pour décrire les modalités d'accueil. Cette convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration et d'accueil entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'artiste-auteur.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'accueillir l'artiste-auteur en résidence artistique ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention entre la communauté de communes et l'artiste-auteur, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Le secrétaire de séance



Yannick AMET

Président

